



## MAIRIE DE MONTPELLIER DE MEDILLAN *Charente-Maritime*

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de Montpellier de Médillan

Vu le code Général des collectivités territoriales art L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2.

Vu le code de la route et notamment l'article 411-8

Vu le décret du 10 juin 1985 modifié le 16 juin 2000 et le livre 1-8 ème partie de la signalisation routière,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement des travaux, la sécurité des usagers et éviter tout risque d'accident ;

Vu la demande de l'entreprise NGE INFRANET d'un arrêté de circulation défini au périmètre de la commune concernant le déploiement de la fibre optique.

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, les objectifs essentiels sont de prendre toutes dispositions utiles pour la préservation de la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers de l'entreprise susnommée ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les entreprises suivantes sont autorisés à effectuer des travaux d'ouverture de chambre telecom sur trottoir et chaussée pour le passage et le raccordement de câble fibre optique sur le réseau FTTH, sur le domaine public de l'ensemble de la commune de Montpellier de Médillan.

Les entreprises concernées sont :

- **NGE INFRANET** : ZA la plaine des grands champs 17260 Gémozac / 06 42 13 31 48 / [b.remond@ngeinfranet.fr](mailto:b.remond@ngeinfranet.fr)
- **SMT** : 23bis rue du chemin de ferre ZI l'ormeau de pied 17100 Saintes / 06 70 77 14 51 / [d.charron-smt@orange.fr](mailto:d.charron-smt@orange.fr) (optique)
- **LACIS** : 9 Chemin de Monfaucon 33127 MARTIGNAS SUR JALLE / 07 88 86 68 32 / [sdacostacoelho@lacis.fr](mailto:sdacostacoelho@lacis.fr) (génie civil)
- **REHACANA** : BP 51 avenue de Pagnot 33160 Saint Médard en Jalles / 06 07 21 16 90 / [lpetit@rehacana.fr](mailto:lpetit@rehacana.fr) (forages dirigés)
- **AIR** : 34 rue de la binetterie 17700 Surgères / 06 84 25 22 36 / [olivier-bruneel@air-reseaux.com](mailto:olivier-bruneel@air-reseaux.com) (études)
- **WESTLINK** : ZA des Herses – 476 route de St Florent 79230 Aiffres/ 06 85 11 41 86 / [thomas.ingrand@westlink.fr](mailto:thomas.ingrand@westlink.fr) (poteaux)
- **AQUITAINE-RESEAUX** : ZI Ouest rue Marcel Vollaud 17700 Surgères / 06 75 74 61 16 / [jl.cavel@aquitaine-reseaux.fr](mailto:jl.cavel@aquitaine-reseaux.fr) (génie civil et optique)
- **PAKA-TEL** 5bd du Commandant Charcot appt n° 33 - 17440 AYTRE / 06 89 30 86 12/ [contacts@paka-tel.com](mailto:contacts@paka-tel.com) (optique)
- **FRANCE FIBRE** 8 rue des Changes 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE / 06 49 69 18 11/ [francefibre@outlook.fr](mailto:francefibre@outlook.fr) (optique)

**Article 2 :** L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire. Le délai d'exécution de ces travaux est prévu du lundi 10 août 2020 jusqu'à la fin des travaux ou au moins jusqu'au 31/12/2020.

**Article 3 :** Pendant la durée des travaux, la chaussée sera rétrécie. Le stationnement des véhicules sera interdit excepté pour ceux de l'entreprise intervenante.



## MAIRIE DE MONTPELLIER DE MEDILLAN *Charente-Maritime*

Une signalisation conforme aux prescriptions du code de la route sera mise en place afin d'avertir les usagers de ces dispositions temporaires. Toutes les dispositions prises en la circonstance seront à la charge des entreprises susmentionnées.

**Article 4** : La Brigade de gendarmerie de Gémozac sera chargée en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gémozac  
Entreprise NGE INFRANET

A MONTPELLIER DE MEDILLAN, le 29/07/2020

Le Maire, Thierry GEORGEON

